

dont nous nous occuperons plus tard. Tel est, à peu près, le champ d'action de la division du laitage.

Il suffit de mettre la valeur du rendement de l'industrie laitière—\$252,000,000 pour l'année dernière—en regard du modeste crédit que le ministère de l'Agriculture destine à la division du laitage pour se rendre compte que la dépense que nous projetons de faire n'a rien d'exagéré. Il est bon de se rappeler aussi qu'il y a dans le pays environ 3,500,000 vaches qui ne donnent en moyenne que 4,000 livres de lait chacune par année. Si cette moyenne était portée à 7,000 livres, le rendement de l'industrie laitière s'accroîtrait dans une mesure prodigieuse. Rien à cet égard ne peut être plus utile que les associations fondées par les soins de la division du bétail pour le contrôle des vaches laitières et l'amélioration des reproducteurs.

M. JOHNSTON: Le ministre daignerait-il expliquer ce qu'il entend par associations pour le contrôle des vaches laitières?

L'hon. M. TOLMIE: Ce sont des associations établies par les soins d'un de nos agents et qui ont pour objet de fournir aux cultivateurs, sous certaines conditions, le moyen d'envoyer des échantillons de lait à une beurrerie avec laquelle le département a déjà pris des dispositions, et de les y faire analyser à différents temps pour se rendre compte de la quantité de matière grasse il renferme. Par ce moyen, ils peuvent se défaire de celles de leurs vaches qui fournissent peu de matière grasse. Certaines vaches ne donnent pas plus de 2 pour 100 de matières grasse en été, lorsqu'elles sont en pâturage et qu'elles donnent le plus de lait. D'un autre côté, le lait de certaines vaches contient jusqu'à 6 pour 100 de matière grasse. En pesant son lait chaque jour, en en inscrivant le poids sur un tableau et en faisant analyser ce lait de temps en temps, le cultivateur se trouve en mesure de séparer de son troupeau ou de se défaire de celles de ses vaches qui ne lui sont point profitables au point de vue du laitage. En choisissant un bon taureau et en ne gardant que ses meilleurs vaches, il peut souvent, en un court espace de temps, doubler le rendement de son troupeau.

M. PROULX: Ces analyses se font-elles aux stations agronomiques ou aux stations d'expérimentation?

L'hon. M. TOLMIE: Elles se font un peu partout. Nous nous entendons à cet égard avec la plupart des beurreries établies là où il existe des associations pour le contrôle des vaches laitières.

[L'hon. M. Tolmie.]

M. KENNEDY (Stormont-et-Glen-garry): Je ne me lève pas pour critiquer le crédit que le ministre demande à se faire ouvrir, car le chiffre m'en paraît vraiment modeste, eu égard au travail dont il nous a donné une idée et qui, à ce que je crois, s'accomplit réellement. J'aimerais cependant à lui demander s'il a projeté de s'occuper l'an prochain du classement des fromages au point d'exportation.

L'hon. M. TOLMIE: A l'heure qu'il est, le classement du fromage se fait à Montréal, et nous comptons que ce travail s'accomplira bientôt en d'autres endroits.

M. CALDWELL: Quelles démarches un cultivateur doit-il faire pour obtenir l'établissement d'une association pour le contrôle des vaches laitières?

L'hon. M. TOLMIE: S'il veut bien écrire un mot au commissaire du laitage, M. Riddick, celui-ci se fera un plaisir de lui donner les renseignements les plus complets. L'honorable député pourrait aussi écrire à M. Gaudet, qui habite dans la même province que lui.

M. DECHENE: Le ministre vient de dire que c'est en Angleterre que se trouve notre meilleur débouché; combien de beurre le Canada a-t-il exporté en Grande-Bretagne au cours de la dernière saison?

L'hon. M. TOLMIE: Je regrette de ne pouvoir le dire au pied levé.

M. DECHENE: Le ministre peut-il dire combien de millions de livres environ?

L'hon. M. TOLMIE: 10,000,000.

M. DECHENE: Exportons-nous plus aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne?

L'hon. M. TOLMIE: Non, en Grande-Bretagne surtout.

(L'article est adopté.)

Entrepôts frigorifiques, \$26,000.

M. LEGER: En ce qui concerne les entrepôts frigorifiques, je désirerais avoir certains renseignements du ministre au sujet d'une délégation qui est venue des Provinces maritimes, l'an dernier, et qui a été reçue par plusieurs membres de ces provinces. On devait s'occuper de leur requête et un rapport devait être fait plus tard. A-t-on fait quelque chose? A cette époque, j'ai été nommé l'un des membres du comité, mais je regrette de dire que le président de ce comité ne m'a jamais invité à prendre part aux séances et, par conséquent, je ne suis pas censé savoir s'il y a eu quelque chose de fait. On devrait prêter une attention toute spéciale